

Projet de déclassement des zones vulnérables de neuf communes des Monts d'Arrée

Dans le cadre de la procédure de révision des zones vulnérables, le projet de texte prévoit la sortie de ce classement de neuf communes des Monts d'Arrée, alors que la totalité de la région Bretagne est classée depuis 1994 en « zone vulnérable aux nitrates ».

Les Monts d'Arrée étant reconnus ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable du département du Finistère, Bretagne Vivante - CEN Bretagne ne comprend ni ne cautionne la démarche.

Bien que des efforts aient été consentis par les agriculteurs de ces communes des Monts d'Arrée, conduisant à une amélioration de la qualité de l'eau, ce déclassement aurait pour conséquence l'abandon des pratiques agricoles aujourd'hui réglementées (plafond de 170 kg/ha/an d'azote organique, calendrier d'épandage, couverture des sols automnale et hivernale...) qui ont permis ces avancées.

Ce déclassement offrirait en outre, sur ce territoire, des possibilités d'épandage à de nombreuses exploitations agricoles en quête de surfaces d'épandage sans ces contraintes réglementaires. Alors que ces territoires doivent faire l'objet de toutes nos attentions pour la préservation de la qualité de l'eau potable, ce projet va dans le sens inverse en laissant se développer sur ces bassins versants fragiles des pratiques agricoles que l'on connaît comme impactantes sur la ressource en eau.

Bretagne Vivante - CEN Bretagne s'oppose fermement à ce déclassement.

Contact presse :

Emma Le Pouliquen - Chargée de la communication

✉ Email : emma.lepouliquen@bretagne-vivante.org

☎ Téléphone : 07.86.49.04.59.